



COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2025 - n° 2025-01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 mars,

Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joanel ANGLIONIN.

Réunion du	07/03/2025	En exercice	8
Convoqué le	25/02/2025	Présents	5
Affiché le	28/02/2025	Votants	8

Présents. ANGLIONIN Joanel, HARTMANN Céline, CLAUDE Fabienne, MARTIN Jérémy, ETIENNE Joachim

Représentés : ALLARD Stéphanie pouvoir à MARTIN Jérémy, LABONDE Gabriel pouvoir à HARTMANN Céline, THOMANN Gaëlle pouvoir à ANGLIONIN Joanel

Absents :

Objet. Aide financière pour l'entretien des terrains du Conservatoire

- * Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil régional et le Conseil général apportent une aide financière annuelle globale à la commune dans le cadre de l'entretien des terrains appartenant au Conservatoire du littoral.
- * La responsable, chargée de mission auprès du Conservatoire, a fait parvenir un document pour déterminer l'enveloppe financière qui serait nécessaire pour 2025.
- * Il demande si les élus sont favorables à ce que la commune demande une aide financière pour continuer à entretenir les terrains cités ci-avant.
- * Le plan de financement, proposé par le Conservatoire, pourrait s'établir ainsi :
Conseil régional : 2500 euros
Conseil général : 2500euros
Autofinancement : 4500 euros

**Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré,
à l'unanimité des élus présents et représenté :**

- ❖ Décide de demander une dotation financière :
 - de deux mille cinq cents euros au Conseil régional,
 - de deux mille cinq cent euros au Conseil Départemental,pour pouvoir continuer à entretenir les terrains appartenant au Conservatoire du Littoral et pour assurer l'organisation de la fréquentation et de la surveillance des grottes des basses gorges du Verdon.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à établir tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :



Joanel ANGLIONIN, Maire

Céline HARTMANN, secrétaire